

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2023

### **RAPPORT D'ENQUÊTE « VÉCU ET RESENTI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ » 2022, VICTIMATION – DÉLINQUANCE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ**

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Entre 2019 et 2021, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) s'est fortement engagé, avec l'appui de l'Insee, dans le pilotage de la refonte de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête européenne Genre et sécurité (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021. C'est dans ce cadre qu'a été conçue l'enquête nationale de la statistique publique *Vécu et Ressenti en matière de Sécurité* (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022.

Cette enquête de grande ampleur poursuit les mêmes objectifs que l'enquête CVS réalisée pour la dernière fois en 2021 : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie ; analyser les préoccupations de la population en matière de sécurité et leurs opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des statistiques administratives (dépôt de plaintes).

Grâce à son protocole innovant associant les différents modes d'interrogation (internet, papier, téléphone, face-à-face), l'enquête VRS vise le recueil de données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS), âgées de 18 ans et plus, en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. Son ambition est d'assurer annuellement une description détaillée des victimes et des atteintes subies ainsi que du sentiment d'insécurité et des préoccupations sécuritaires, tout en satisfaisant aux besoins croissants de données localisées.

En raison des modifications apportées au questionnaire et au protocole de collecte, ces résultats ne sont pas directement comparables à ceux fournis par la dernière enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) [voir Note méthodologique]. L'analyse des évolutions entre les deux enquêtes n'est donc pas possible ici, dans le rapport de la première édition de l'enquête. Des travaux sont en cours afin de corriger d'éventuelles ruptures de séries.

Parmi les atteintes étudiées, les actes de vandalisme contre la voiture, les débits frauduleux et les injures sont les plus subis en 2021, par respectivement 2 512 000, 1 989 000 et 1 971 000 victimes. *A contrario*, les vols et les tentatives de vol de deux-roues à moteur, de même que les violences sexuelles physiques, sont les plus rarement recensés et concernent respectivement 184 000 et 247 000 victimes.

Les taux de dépôt de plainte varient considérablement en fonction de l'atteinte subie. Probablement parce qu'elles souhaitent obtenir un remboursement de la part de leur assurance ou espèrent retrouver les objets qu'on leur a volés, les personnes victimes d'une atteinte aux biens sont en général plus disposées à se rendre dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie pour déposer plainte que celles ayant été exposées à une atteinte à la personne. Cependant, ce constat dépend du type d'objet volé et si le vol a abouti. Ainsi, les victimes d'un vol de voiture et celles d'un vol avec effraction dans leur résidence principale sont respectivement 64 % et 54 % à porter plainte en 2021. Ces taux chutent considérablement dans le cadre de simples tentatives (respectivement 24 % et 31 %), mais restent supérieurs au taux de dépôt de plainte relatif aux personnes à qui on a dérobé ou tenté de dérober le vélo (18 % et 8 %).

Quelle que soit l'atteinte à la personne étudiée, moins d'une victime sur cinq porte plainte en 2021, à l'exception des victimes de violences physiques (21 %). Le taux de victimes ayant déposé plainte est particulièrement faible pour les atteintes les plus fréquentes comme les injures (4 %), le harcèlement moral (6 %), les discriminations (2 %) et les violences sexuelles non physiques (2 %). Toutefois, les victimes de violences sexuelles physiques, relativement peu nombreuses, effectuent également peu cette démarche (5 %). Enfin, s'agissant globalement des violences conjugales subies en 2021, 14 % des victimes déclarent avoir porté plainte.

## À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Contact presse [ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)